



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE
DES PRÉCURSEURS CHIMIQUES

RAPPORT ANNUEL 2018 ET PERSPECTIVES 2019 DE LA MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES PRÉCURSEURS CHIMIQUES (MNCPC)



DGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



L'année 2018 a été marquée par l'achèvement de deux chantiers de taille pour la Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques. D'une part, la téléprocédure Telescope, qui a été ouverte au dépôt en ligne des autorisations d'exportation en mai 2018 ; d'autre part, la mission a développé une encyclopédie sur les précurseurs de drogue, Wikiprec, accessible aux entreprises et aux autorités de contrôle selon des contenus différenciés, et qui a vocation à servir d'outil de référence constamment mis à jour par

ses utilisateurs. Financée par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MILDECA), Wikiprec a vocation à être déployée dans le courant de l'année 2019.

En parallèle, l'actualité a été marquée par une augmentation particulièrement inquiétante du trafic de cocaïne en France, constituant désormais autant un problème de santé publique que d'ordre public. De même, le risque d'exposition au fentanyl, toujours d'actualité, tend toutefois à être contenu et ce en dépit de la découverte en novembre 2018 à Paris d'un laboratoire clandestin logé dans une cuisine d'appartement. Le précurseur utilisé pour sa fabrication était l'ANPP, classé depuis juillet 2018, acquis sur le darkweb à l'étranger, confirmant en parallèle la solidité de la démarche partenariale avec l'industrie et la vigilance de l'ensemble des acteurs.

A cet égard, la MNCPC a enregistré 47 déclarations de soupçon en 2018. Pierre angulaire de la réglementation, la déclaration de soupçon permet à ces dernières de sécuriser leurs transactions et le cas échéant de préserver leur réputation dans un contexte de vigilance contre les détournements de produits chimiques, qu'ils aient trait à la fabrication de stupéfiants comme à la préparation d'actes malveillants. Ces déclarations ont beaucoup concerné les précurseurs de drogue et d'explosifs, mais elles ont également couvert en 2018 des produits dangereux ou nocifs.

Aux deux chantiers de 2018, répondent deux défis à venir pour l'année 2019 :

- Le maintien de la vigilance de tous les acteurs dans la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques : à ce titre, un projet de décret en cours d'écriture aura vocation à clarifier notamment les rôles des différents acteurs au sein des sociétés servant de points de contact auprès de la Mission.
- La perspective d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) sans accord, impliquant des démarches nouvelles auprès de la Mission et suscitant une série d'interrogations sur les modalités des échanges à venir avec ce pays.

Le rapport annuel présente en effet les perspectives pour l'année en cours. Un calendrier prévisionnel sur les principales échéances de la Mission et concernant tous les acteurs est donc incorporé à cette fin. Je vous souhaite au nom de toute l'équipe de la MNCPC, une bonne lecture.

Philippe Zeinulabedin Rafi
Responsable de la MNCPC



I.

L'ANNÉE 2018 EN CHIFFRES

1 647 autorisations d'exportation délivrées en 15 jours ouvrables ou moins...dont

- 47 Autorisations simplifiées couvrant en moyenne 5 transactions chacune...

soit au total **1 854** exportations concernées

- 716 Autorisations délivrées au travers de la nouvelle procédure en ligne ouverte en mai 2018

98 agréments et **90** enregistrements délivrés, traités dans un délai moyen d'une dizaine de jours

73 participants venant des entreprises et du monde de la recherche au colloque du 12 octobre, couvert par un Live Tweet sur le compte de la DGE avec **12** tweets ayant donné lieu au total à

16 288 impressions (vues)

35 autorisations d'importation délivrées

6 avis de classement sur les mélanges contenant des précurseurs

La MNCPC en quelques mots

Créée par arrêté interministériel du 11 mars 1993, la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC) a pour mission principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des substances chimiques susceptibles d'être détournées pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues.

L'action de la MNCPC se veut avant tout préventive. Elle fait appel à la vigilance de tous les professionnels qui acquièrent, fabriquent, vendent, stockent, échangent et utilisent ces substances chimiques, communément connues sous le nom de précurseurs de drogues.

Cette action, qui s'inscrit dans un cadre tant européen que mondial, ne vise pas à interdire l'usage de ces produits qui ont des utilisations licites multiples et bien souvent incontournables dans l'industrie, que ce soit pour la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agroalimentaires, de parfums, de peintures ou dans de très nombreuses compositions largement commercialisées. L'enjeu est d'assurer une surveillance et un encadrement de leur commerce licite afin d'éviter des détournements pouvant conduire à la fabrication clandestine de drogues.

Pour les opérateurs concernés, ceci entraîne un certain nombre d'obligations administratives (agrément, enregistrement, déclarations, mentions inscrites sur les substances, fourniture de documents, tenue de registres, etc.) et un impératif à la fois légal et éthique (la notification de soupçon).

La MNCPC, autorité compétente française pour la surveillance des précurseurs chimiques, par sa composition interministérielle (Industrie, Douane, Police), sa place d'interlocuteur auprès des autorités compétentes étrangères, ses relations établies et étroites avec le monde de l'industrie et du commerce, son action de pivot entre les opérateurs français et les services d'enquête, joue un rôle essentiel dans l'animation et la coordination de ce dispositif fondé sur le partenariat entre les acteurs économiques et administratifs.

ii.

LA STRUCTURATION DU PARTENARIAT AVEC L'INDUSTRIE AUTOUR DES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Le partenariat avec l'industrie, structuré autour des organisations professionnelles que sont France Chimie (ex-UIC), l'Union Française du Commerce Chimique (UFCC), le syndicat national des fabricants de produits aromatiques (PRODAROM), le syndicat national des industries aromatiques alimentaires (SNIAA) et l'Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (AFIPA) s'est articulé en 2018 autour de 3 principaux événements :

- Deux réunions présidées par la MNCPC, permettant à la fois de relayer l'information et de transmettre rapidement les messages de la Mission auprès des adhérents mais aussi de pouvoir plus facilement faire remonter et agréger les attentes de ces derniers. Ces réunions ont notamment permis d'interroger les industriels sur l'impact que susciterait le classement de produits comme l'acide iodhydrique, le PMK glycidate et l'APAA, précurseurs d'amphétamine examinés à la session plénière de la Commission des stupéfiants à Vienne en mars 2019, mais également sur le phosphore rouge, dont l'inclusion est actuellement à l'étude dans les listes de l'Union européenne.
- Un atelier le 14 décembre à Bruxelles sur la restitution du projet de rapport du cabinet d'audit mandaté par la Commission européenne pour évaluer la réglementation sur les précurseurs ;
- Le colloque national du 12 octobre (cf encart ci-dessous).

Retours sur le colloque national du 12 octobre 2018

Organisé en partenariat avec les fédérations professionnelles à l'occasion du lancement de la nouvelle télé-procédure sur le dépôt des autorisations d'exportation, le colloque de la MNCPC a été accueilli dans les locaux de France Chimie à la Défense. Réunissant 73 participants venant du monde de l'industrie et de la recherche, il a été marqué notamment par l'intervention de M. Cooreman, de la société Solvay, sur les risques liés au détournement des produits chimiques dans la chaîne logistique ainsi que par un Live Tweet inédit pour ce type d'évènement relayé par les équipes du bureau de la communication de la Direction Générale des Entreprises sur le réseau social Twitter.



Présentation sur les déclarations de soupçon



Présentation de l'encyclopédie WIKIPREC

Entretien avec Daphné LECOMTE-SOMAGGIO, présidente de l'AFIPA

Dans quels domaines avez-vous coopéré avec la MNCPC en 2018 ?

Nous collaborons avec la MNCPC depuis 2015 et notre coopération s'inscrit depuis ces trois années dans un réel partenariat qui représente un modèle exemplaire de co-construction de stratégie entre industries et autorités. Cette année a été marquée par un projet majeur, l'élaboration du référentiel sur les précurseurs chimiques Wikiprec que l'AFIPA a contribué à tester. Plus généralement, la transmission des alertes de la Mission aux laboratoires pharmaceutiques adhérents de l'association, la remontée d'informations sur les usages industriels que nous effectuons (ANPP/NPP ou le phosphore rouge notamment) et les échanges que nous avons pour évaluer les conséquences de l'évolution de la réglementation sur les industriels sont aussi des actions de coopération significatives.



En quoi le partenariat avec la MNCPC est important pour l'AFIPA et ses adhérents ?

En tant qu'industrie responsable, il nous tient à cœur que nos produits ou les substances qui servent à leur fabrication ne soient pas détournés à des fins récréatives et dangereuses en matière de santé publique.

Aussi, notre partenariat avec la MNCPC est très précieux. La réception d'informations sur les réflexions au niveau national et international concernant les produits chimiques qui composent certains de nos médicaments est essentielle dans le cadre d'une vigilance étroite des détournements possibles. Il peut s'agir de commande provenant d'acteurs suspects ou pour de grandes quantités, ou encore de vols de substances sur les sites de production.

La MNCPC s'est toujours attachée à prendre en compte la voix de l'industrie pour faire évoluer la réglementation de façon efficiente. Les précurseurs chimiques sont en effet en grande partie des produits couramment utilisés (actifs de médicaments, solvants, etc.), il est donc essentiel d'identifier les détournements sans entraver l'usage licite de ces substances, quand ils existent.

La recherche constante de ce juste ciblage des situations de détournement est une préoccupation réelle de la mission et, à cet égard, son action se caractérise ainsi par une écoute objective des industriels.

Quels sont les principaux chantiers avec la MNCPC qui vous mobilisent pour 2019 ?

Pour 2019, nous suivrons attentivement les discussions sur l'éventuel classement du phosphore rouge qui est une substance utilisée pour la dilution homéopathique. Autre chantier d'importance qui sera l'occasion de sensibiliser encore nos adhérents aux actions de la mission : la rédaction d'un projet de décret en Conseil d'Etat modifiant le décret n°96-1061 du 5 décembre 1996 sur le contrôle des précurseurs. Ce décret doit permettre notamment de consacrer l'existence du code national de conduite et d'offrir la possibilité de nommer, au sein de chaque société, un interlocuteur de référence pour la MNCPC. Ces référents auront un rôle de soutien aux responsables d'ores et déjà identifiés par la MNCPC en facilitant la diffusion des informations dans leurs structures.

Enfin, le Brexit et ses conséquences pour l'industrie et les exportations seront au cœur de l'actualité 2019.

III.

LA DÉCLARATION DE SOUPÇON, INSTRUMENT CLÉ DE LA LUTTE CONTRE LE DÉTOURNEMENT DES PRÉCURSEURS

La MNCPC, dans la continuité de son action partenariale, sert aussi de cellule de recueil du renseignement en cas de transaction inhabituelle ou suspecte. Illustration avec un cas emblématique ayant conduit à une saisie en Tanzanie dans les locaux d'une société importatrice :

Parmi les produits découverts, de nombreux produits étaient siglés à l'enseigne d'un distributeur français de produits chimiques.

En lien avec les autorités tanzaniennes et la société française en question, les numéros de lots des produits ont été identifiés (enquête dite de traçage) afin de vérifier formellement la provenance supposée des produits de France.

En outre, cette saisie est intervenue dans une période où des dizaines de tonnes d'anhydride acétique ont transité par la Tanzanie puis été détournées en vue d'approvisionner des réseaux criminels de fabrication illicite d'héroïne.

Ainsi, grâce à la coopération étroite entre les autorités tanzaniennes et la MNCPC, mais aussi grâce au partenariat avec la société exportatrice française, il a été possible de démontrer que les échanges commerciaux entre la société française et la société destinataire des produits de Tanzanie étaient bien licites et que les produits saisis étaient en fait des contrefaçons comportant de fausses étiquettes à l'enseigne du distributeur français.

L'engagement des différents acteurs concernés continue de porter ses fruits, avec un nombre de déclarations de soupçon transmis par les opérateurs économiques à la MNCPC certes en baisse par rapport à l'année 2017 (77 déclarations) marquée par un accroissement significatif des déclarations dans le domaine des précurseurs d'explosifs, mais qui reste supérieur à celui observé en 2016 (39 signalements).

Un cas de détournement a également marqué l'année 2018, avec la découverte d'un laboratoire clandestin à Paris par les services de police. Plusieurs produits ont été saisis lors de la perquisition chez le chimiste mis en cause :

- du Chlorure de propionyl (non classé)
- de l'acide chlorhydrique (catégorie 3)
- de l'ANPP (570 grammes) classé en catégorie 1
- de l'acétone (catégorie 3)
- Du lactose (non classé)

Le principal mis en cause a déclaré qu'il était plus difficile de se procurer du chlorure de propionyl que de l'ANPP. A l'origine de cette fabrication clandestine de fentanyl, l'ANPP a été commandé sur le darknet et le chlorure de propionyl aurait été acheté sur un site de vente en ligne ouvert aux particuliers.

IV.

UNE COOPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNATIONALE PORTEUSE D'UNE VISION PRÉVENTIVE, AU SERVICE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, ET PROSPECTIVE

Le partenariat avec les différents acteurs publics se traduit traditionnellement par des réunions inter-services visant à diffuser l'information dans le domaine des précurseurs. Elle s'est traduite en 2018 également par un travail de réflexion sur les évolutions de la réglementation européenne.

Entretien avec Luc DE MEYER, chef de secteur à la Commission européenne en charge des précurseurs chimiques

Quels sont les points marquants de l'activité de la Commission dans le domaine des précurseurs en 2018 ?

Les deux règlements de l'UE relatifs aux précurseurs de drogues (CE) n°273/2004 et (CE) n°111/2005 disposent qu'au plus tard le 31 décembre 2019, la Commission européenne doit présenter un rapport au Parlement européen et au Conseil sur leur mise en œuvre et leur fonctionnement, et en particulier sur la nécessité éventuelle de prendre des mesures supplémentaires pour surveiller et contrôler les transactions suspectes portant sur des substances non classées.

Dans ce contexte, la Commission européenne a commandé une étude auprès d'un consultant indépendant en 2018. L'objectif de cette étude est de nous fournir de l'information et l'analyse nécessaire pour étayer et appuyer l'exercice d'évaluation. L'étude a porté sur l'effectivité, la mise en œuvre, l'efficacité, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée de l'UE au regard de ces deux règlements. Elle va également servir de source d'information clé pour l'établissement du rapport au Parlement européen et au Conseil. L'étude a ainsi permis de recueillir les avis des principales parties prenantes via des entretiens et des consultations publiques. Accompagner le consultant et lui définir ces objectifs dans ce processus a constitué une activité primordiale en 2018.

De plus, au niveau multilatéral, l'UE a promu des approches flexibles concernant le contrôle des précurseurs chimiques par, entre autres, le recours à la clause attrape-tout (catch-all) en partenariat avec les autorités compétentes et l'industrie. Il s'agit d'une démarche de long- terme nécessitant un suivi dans les prochaines années. La Commission est heureuse de pouvoir compter sur le soutien de la MNCPC dans ce contexte. Enfin, au début de l'année 2018, les nouvelles « lignes directrices pour les opérateurs » ont été publiées dans toutes les langues officielles de l'UE. Nous sommes persuadés que ces lignes directrices vont renforcer le partenariat avec les autorités compétentes et l'industrie au sein de l'UE.

Sur quels domaines avez-vous travaillé spécifiquement avec la France en 2018 ?

La MNCPC a toujours été un contributeur très actif dans les discussions et dans le travail avec les autres Etats- Membres concernant la mise en œuvre de la politique européenne de contrôle des précurseurs de drogues. Cela s'est confirmé de nouveau en 2018. La France a fait des propositions en vue de promouvoir la dématérialisation des autorisations d'exportation (e-licensing). Nous avons aussi collaboré au niveau international avec la Chine et les Etats- Unies afin de résoudre des problèmes d'accès au marché pour des entreprises françaises.

Quels sont les chantiers qui vous occuperont pour 2019 ? Et que peut-on attendre de l'exercice de réévaluation de la réglementation ?

L'évaluation de la réglementation des précurseurs des drogues (voir question 1) constituera le sujet-clé de l'année et représentera évidemment une priorité de l'année 2019. Si cet exercice démontre que des changements réglementaires sont nécessaires, alors la Commission proposera les amendements requis, probablement en 2020. L'autre priorité consistera à renforcer les outils et les systèmes des autorités douanières de l'UE afin de détecter des flux illicites de précurseurs de drogues aux frontières européennes. Enfin, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier la MNCPC pour la très bonne coopération de ces dernières années et je suis certain que cela va se poursuivre dans les années à venir.



Des formations professionnelles ont été assurées en 2018 au bénéfice de pays partenaires comme le Brésil, le Chili, le Tadjikistan et l’Afghanistan. Il s’agit de pays producteurs ou de transit de précurseurs ou de stupéfiants et donc placés en première ligne du trafic de drogues de synthèse. Ces formations ont été assurées avec le soutien du Centre interministériel de formation anti-drogues (Cifad), de la Direction de la Coopération Internationale de la police nationale et ont visé à renforcer les capacités des autorités de contrôle partenaires.



Skynesher ©Gettyimages

V.

LES CHANTIERS ET LES DÉFIS DE L'ANNÉE 2019

Le 30 mars prochain, le Royaume-Uni cessera d'être un Etat-Membre de l'UE, impliquant de ce fait le rétablissement des contrôles en frontière et un traitement non préférentiel pour les échanges de précurseurs de drogue, et en particulier pour les échanges des substances des catégories 1, 2 et 4. Pour se préparer à cet événement, la MNCPC a lancé un sondage auprès des principaux importateurs et exportateurs de produits chimiques. Elle a par ailleurs mis en ligne une page sur son site internet dédiée au Brexit et a relayé l'information auprès des fédérations professionnelles avec lesquelles elle coopère.

La MNCPC continuera de mener une réflexion sur la simplification des démarches des opérateurs et des entreprises, notamment pour ce qui a trait à la délivrance d'agrément, d'enregistrements et d'autorisation d'importation, qui ont vocation à terme à être dématérialisés. L'année 2019 sera donc marquée par une « pause » dans cette démarche, sans évolution nouvelle à court terme.

Le déploiement de Wikiprec dans le courant de l'année permettra à tous les utilisateurs de contribuer à l'enrichissement de l'encyclopédie tout en obtenant des informations utiles sur les produits, que ce soit sur les règles de sécurité, les obligations réglementaires qui s'y rattachent ou des informations génériques sur l'identification du produit (numéro CAS, numéro ONU, sous-position du tarif des douanes, etc).

Un projet de décret actuellement en cours de réécriture vise à clarifier les formalités à accomplir dans le commerce des précurseurs chimiques et à offrir un cadre plus clair sur un certain nombre de sujets comme sur les personnes responsables et leurs suppléants, la destruction des substances ou encore le classement des mélanges contenant des précurseurs de drogue.

Enfin, engagée dans la démarche de transformation de la Direction Générale des Entreprises, la MNCPC a vocation d'une part à renforcer sa vocation prospective sur les tendances observables en matière de précurseurs. Wikiprec en constituera un des piliers.

Elle a également vocation d'autre part à mieux cibler ses messages au regard des différents publics ayant des démarches à accomplir. Une des étapes marquantes sur ce sujet sera la refonte du site de la mission, dont les contenus seront adaptés selon que l'internaute représente une entreprise de transformation, un opérateur tourné vers le commerce international, un établissement de recherche ou une collectivité territoriale.

Programmation 2019 de la MNCPC

| | |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 janvier 2019 | Réunion avec les fédérations professionnelles |
| Février 2019 | Lancement officiel du rapprochement douane-MNCPC au profit des opérateurs économiques agréés pour les formalités liées au dépôt des demandes d'agrément et d'enregistrement |
| 7 février 2019 | Réunion du groupe de travail UE- Etats-Unis (Commission européenne) |
| 12 février 2019 | Réunion inter-services (examen d'un projet de décret en Conseil d'Etat sur les compétences de la MNCPC) |
| 18-22 mars 2019 | Commission des Stupéfiants de l'OICS (examen en vue de l'adoption des propositions de classement de l'APAA, du PMK glycidate et de l'acide glycidique de PMK) – réunion des Tasks Force PRISM, COHESION et ION |
| 27 et 28 mai 2019 | Groupe d'experts précurseurs (Commission européenne) |
| Juin 2019 | Réunion avec les fédérations professionnelles (prévision) Réunion inter-services (prévision) |
| Septembre 2019 | Réunion des Tasks Force PRISM, COHESION et ION (OICS) |
| Octobre 2019 | Comité d'experts précurseurs de drogue (Commission européenne) – examen de la proposition de classement du phosphore rouge (date prévisionnelle) |
| Octobre 2019 | Réunion annuelle du Groupe Pompidou sur les Précurseurs de drogue (Conseil de l'Europe) |
| Novembre 2019 | Réunion avec les fédérations professionnelles (prévision) Réunion inter-services (prévision) |
| Décembre 2019 | Réunion du groupe de travail UE-Chine (Commission européenne) |
| 16 décembre 2019 | Lancement de la campagne de déclaration annuelle 2019 |
| 31 décembre 2019 | Remise par la Commission européenne d'un rapport d'évaluation sur la nécessité de réformer la réglementation sur les précurseurs de drogue |



MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE
DES PRÉCURSEURS CHIMIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Direction générale des entreprises

67, rue Barbès - BP 80001
94201 Ivry-sur-Seine Cedex

Document édité par la DGE (MNCPC) - Mai 2019

www.entreprises.gouv.fr

www.entreprises.gouv.fr/precurseurs-chimiques-drogues